

Compte rendu de la réunion du 7 février 2025

Membres présents

Eric MASSÉ, Raymond THILLOU, Marie-Claude MOREAU, Christine DELATOUR, Jacky HERVOUET, Christophe BONY, Antonio FONTES, Michel SZELAG, Nicolas VAX

Membres absents excusés

Ludovic LEBLANC, Jean-Paul ANDRÉ, Jean-Luc GARCIA, Christophe SYSLO, José VIÉ

Modifications à apporter au compte-rendu du 03/01/25

➤ 9ème journée de championnat du 01/12/24

- retrait de l'amende de 5 € à La Celle-Saint-Cyr 2 pour feuille de match non envoyée

➤ Coupe de l'Yonne du 08/12/24

- retrait de l'amende de 5 € aux Bréandes 1 pour feuille de match incomplète

Point sur le championnat et la coupe

Journée de rattrapage du 05/01/25

Demande d'arbitre officiel (coût : 20 €)

La Selle-sur-le-Bied

Journée de rattrapage du 12/01/25

Carton jaune (amende de 3 €)

Ahmed HAMDAN (ACSRA)

Feuille de match en retard ou non envoyée
(amende de 5 €)

ACSRA (feuille blanc)

Cas particulier : 3 cartons jaunes en championnat pour l'équipe d'ACSRA, soit 1 pt de moins au classement du championnat

Journée de rattrapage du 19/01/25

R A S

Coupe de l'Yonne du 02/02/25

Feuille de match incomplète (amende de 5 €)

Lindry (manque nom du responsable d'équipe)

Joueur sur aucune liste d'équipe (amende de 8 €)

Yannis CRESPIAN (La Celle-Saint-Cyr 2)

Forfait non déclaré (amende de 16 €)

ACSRA

score match Chemilly-sur-Yonne 2 / ACSRA : 3-0 (+ 2 pts de moins au championnat pour ACSRA, conformément au règlement sportif)

Retour sur les tournois en salle

Equipes présentes sur les deux tournois : ACSRA, Appoigny, Avenir Martinot (2 équipes), Beine (2 équipes), Charny, Envol rive droite, Gâtinais en Bourgogne, La Celle-Saint-Cyr (2 équipes), Les Bréandes, Lindry, Piedalloues-Stade, Saint-Valérien, Senan, Venoy, Villeblevin (l'engagement de 10 € sera prélevé sur la provision sur frais) et l'Arche de Noé (engagement réglé en espèces)

☞ Bilan sportif

Tournoi d'Auxerre : Envol rive droite a gagné le tournoi et Beine a remporté le trophée du Fair Play

Tournoi de Migennes : Saint-Valérien a gagné le tournoi et Gâtinais en Bourgogne a remporté le trophée du Fair Play

☞ Point financier : le bilan financier fait apparaître un solde négatif de 30,31 € en raison du faible nombre d'équipes inscrites. De plus, certaines équipes ne se sont pas restaurées auprès de la buvette mise à disposition par la commission.

Reports de matches

23 février 2025

ASOFA / ACSRA

Villeblevin / Gâtinais en Bourgogne (coupe de l'Yonne)

Senan / Chemilly-sur-Yonne 1 (coupe de l'Yonne)

2 mars 2025

La Celle-Saint-Cyr 1 / Laroche 1

Villeroy / Gron-Véron (coupe de l'Yonne)

Piedalloues-Stade 1 / ASOFA

Les Bréandes 2 / Gâtinais en Bourgogne

La Celle-Saint-Cyr 2 / Villeblevin

Neuvy-Sautour / Rosoy

Monéteau / Appoigny 2

Chablis / Avenir Martinot

16 mars 2025

Laroche 1 / Villeroy

23 mars 2025

Saint-Julien-du-Sault / Les Bréandes 1

La Celle-Saint-Cyr 1 / Gron Véron

Chemilly-sur-Yonne 1 / Espoir club Auxerre

Diges-Pourrain / Les Bréandes 2

Gâtinais en Bourgogne / Laroche 2

ASOFA / La Selle-sur-le-Bied

Mailly-la-Ville / Chevannes

Bléneau / Piedalloues-Stade 2

20 avril 2025

10ème journée du 26 janvier 2025

18 mai 2025

8ème journée du 24 novembre 2024

Questions diverses

➤ Le comité directeur UFOLEP, lors d'une réunion le 20 janvier dernier, a décidé de ne pas prendre en charge les frais d'engagement à la coupe nationale à 11 des clubs du Gâtinais en Bourgogne et de Saint-Valérien. En effet, les 2 équipes n'ont pas disputé l'ensemble des matchs de la phase qualificative. La somme de 60 € sera donc prélevée sur leur provision sur frais versée en début de saison.

➤ Contrairement à ce qui a été indiqué sur le compte-rendu du 3 janvier en question diverse, aucun des responsables du club de La Selle-sur-le-Bied n'a demandé le remboursement des frais de déplacement de l'équipe après l'annulation de la rencontre du 22 décembre 2024. Ces propos erronés avaient été rapportés aux membres de la commission qui présentent leurs excuses aux dirigeants du club de La Selle-sur-le-Bied.

➤ Les dirigeants et arbitres doivent compléter, sur l'imprimé de demande de licence, une rubrique pour le contrôle d'honorabilité effectué par les services de l'État (article L. 212-9 du code du sport). Les joueurs qui deviennent arbitres en cours de saison après avoir réussi leur examen seront donc soumis aux mêmes obligations. Ce dispositif sera mis en place la saison prochaine.

➤ Il est rappelé aux clubs que les membres de la commission sont des bénévoles qui s'efforcent de répondre au plus vite aux demandes qui leur sont faites, dans les délais impartis par le règlement. N'exigez donc pas de leur part une réponse immédiate à vos sollicitations.

Date de la prochaine réunion vendredi 7 mars 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50

La Secrétaire
Marie-Claude MOREAU